VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 56
SUBVENTIONS AU TITRE DE LA VILLE APPRENANTE

Ne prend pas part au vote de la délibération : Jean-Pierre BRENAS, membre du Conseil d'Administration de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT)

Dans le cadre de « Clermont-Ferrand Ville membre du réseau des villes apprenantes de l'UNESCO, la Ville a mis en place une enveloppe destinée à l'attribution de subventions aux partenaires dont l'objectif est de favoriser l'apprentissage et la transmission des savoirs tout au long de la vie pour chaque citoyen.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 19 500 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux personnes morales concernées.

INSTITUT D'AUVERGNE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (IADT)

L'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires est un établissement qui fédère différentes formations universitaires consacrées aux métiers du développement territorial.
L'IADT, en tant que Groupement d'Intérêt Public, est avant tout un outil de coordination et de coopération destiné à maximiser les synergies entre, d'une part, les établissements d'enseignement supérieur du site Clermontois et d'autre part les collectivités.

L'IADT a accepté d'être porteur d'un projet rassemblant l'ensemble des partenaires « Ville Apprenante-Unesco » pour être l'organisateur d'un colloque et de plusieurs manifestations associées qui réuniront, courant 2020 universitaires, villes françaises et européennes membre du Réseau Unesco des Villes Apprenantes. La thématique retenue est *« Du quartier à la ville apprenante, apprentissages et dynamiques territoriales – regards croisés acteurs-chercheurs »*. L'ensemble de ces manifestations s'adresseront à un très large public et répondent aux critères d'évaluation de notre appartenance au Réseau par l'Unesco.

Elles bénéficient également de l'apport d'un nombre important d'étudiant-es qui s'inscrivent dans ce programme par le biais d'un projet tuteuré mis en œuvre avant le mois de décembre 2019.

Coût de l'action :	36 000 €
Subvention versée en 2018 :	0 €
Subvention sollicitée :	18 000 €
Subvention proposée :	18 000 €

MAISON DES LYCEENS DU LYCEE BLAISE PASCAL

L'association a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques et humanitaires.

Le projet « Regards sur l'engagement : autour de Claude Lanzmann » présenté par cette association, s'est concrétisé en mai 2019 par la diffusion du film Shoah. Cette action a été subventionnée par le Conseil Municipal du mois d'avril 2019 pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour cette nouvelle année scolaire, La Maison des Lycéens poursuit ses projets sur l'engagement en mettant l'accent sur l'accueil, la fraternité et la résistance civile à Clermont-Ferrand de 1939 à 1945, projet qui se trouve être en résonnance avec l'anniversaire des 80 ans du repli de l'université de Strasbourg à Clermont-Ferrand » en 1939.

Le projet sera pluridisciplinaire (littérature, philosophie, histoire, arts plastiques, ...) et se mettra en œuvre pour les élèves par la participation à des colloques, conférences et des ateliers d'éloquence, la visite de lieux de mémoire, l'organisation de la commémoration de la libération des camps au Chambon, la réalisation d'une exposition, ...

Budget de l'action :	3 500 €
Subvention versée en avril 2019 :	1 000 €
Subvention sollicitée :	1 500 €
Subvention proposée :	1 500 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNORUM CIVITAS NOBILISSIMA

Philippe BOHELAY